

Attribution de temps

n'auront qu'à s'en prendre à elles-mêmes, disait le commissaire-conciliateur, ayant bénéficié de plus de cinq mois pour me faire part de leurs commentaires.

Madame la Présidente, ce seul paragraphe suffit à nous faire sentir l'absence évidente de tentatives constructives en vue de parvenir à une entente, ainsi que la frustration que le commissaire doit avoir éprouvée dans ses efforts en vue de rapprocher les parties sur ces questions.

Madame la Présidente, ce que le gouvernement propose, c'est en somme qu'il y ait un conciliateur, un arbitre-médiateur, pendant 90 jours qui essaie de réconcilier les parties. Après les 90 jours de discussion, les points qui seront encore en litige... à ce moment-là, il y aura un arbitre nommé et la question sera réglée par l'arbitre au regard des points en suspens. Il me semble, madame la Présidente, que pendant ce temps-là les employés vont rentrer au travail, vont continuer de recevoir leur salaire, et le principe des négociations ou du moins des règles usuelles qu'on voit dans les négociations, de conventions collectives lorsqu'il n'y a pas d'accord, sera d'utiliser un arbitre qui, lui, tranchera le débat. Alors pourquoi attendre indéfiniment et laisser risquer de voir de la violence se produire? Alors je pense qu'également il est important pour les députés de l'Opposition de permettre que ce projet de loi puisse être adopté le plus rapidement possible pour ne pas faire perdre d'argent aux parties et de voir à ce que les Canadiens et Canadiennes puissent recevoir leur courrier et que ces gens puissent retourner à leur emploi.

Et je me permets, madame la Présidente, de vous signaler qu'hier il y avait des représentants des syndiqués de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean qui étaient à mon bureau de circonscription à Jonquière et qui me faisaient part un peu des craintes qu'ils avaient au regard du conflit justement qu'ils vivent.

Ce qui m'a surpris c'est comment ces gens-là étaient «démotivés» par rapport à ce qu'ils vivent à leur travail. J'ai comme senti qu'au niveau de leurs supérieurs ou des directives qui viennent d'en haut, on ne tient pas compte des besoins des syndiqués; il y a une absence de motivation vis-à-vis de leur travail et ce n'est pas normal ce que j'ai senti chez ces employés. Je me demande si les dirigeants des syndiqués tiennent compte des besoins d'en bas, des gens dans les différents bureaux de poste, de ce qu'ils vivent, de leurs préoccupations et de leurs attentes. J'ai l'impression qu'on s'occupe seulement des grands points et qu'on ne regarde pas en bas ce qui se vit sur le terrain.

Je souhaite que les dirigeants aillent voir aussi sur le terrain quels sont les besoins réels et les attentes de leurs membres, parce qu'une Société comprenant 62 000 employés—la Société canadienne des postes—est quand même une société majeure en termes d'emploi. On doit faire en sorte d'améliorer le climat de travail de la Société canadienne des postes. Il me semble que c'est un *must* présentement. On doit faire quelque chose de ce côté-là.

Alors, je serai d'accord avec le gouvernement afin que nous adoptions cette loi, même si, en soi, j'aurais souhaité aussi que

cela se passe avec les règles normales de négociations et qu'on en arrive à une entente.

Mais, dans les circonstances, devant l'impasse, nous devons nous-mêmes assumer nos responsabilités et ne pas faire en sorte que ces gens-là perdent indûment des sommes d'argent en étant, justement, en grève de façon prolongée.

• (1610)

[Traduction]

M. Jack Harris (St-Jean-Est): Madame la présidente, je voudrais parler de cette motion parce que le gouvernement l'a présentée en agissant de la même façon que pour le projet de loi; c'est-à-dire en essayant d'imposer sa volonté aux postiers et au Parlement. En présentant ce projet de loi, le gouvernement fait preuve de la pire forme d'hypocrisie qui soit: il provoque une crise et cherche ensuite à la résoudre en prenant des mesures draconiennes. L'hypocrisie du gouvernement se reflète, ne serait-ce que dans le titre du projet de loi.

Le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Andre) a déclaré à la Chambre, ces deux derniers jours, que le courrier était distribué et que les Postes fonctionnaient de façon efficace. Pourtant, son gouvernement présente à la Chambre un projet de loi intitulé: «Loi prévoyant la reprise et le maintien des services postaux». Si le service postal fonctionne et si le courrier est distribué, pourquoi avons-nous besoin d'un projet de loi pour assurer le maintien des services postaux?

L'action collective visait à exercer des pressions sur la direction des Postes pour l'amener à négocier une convention collective acceptable. Qu'a fait le gouvernement? Au lieu de laisser ce processus continuer, il a dit à la Chambre et à la direction des Postes qu'il ne tolérerait pas une grève bien longtemps. Quel en a été le résultat? A partir de ce moment-là, les dirigeants des Postes ont refusé de négocier de bonne foi avec les travailleurs. En agissant ainsi, le gouvernement a mené les négociations à une impasse, parce que la direction des Postes a refusé de négocier de bonne foi.

Au cours des grèves perlées, il n'y a pas eu d'interruption importante du service postal, et cela, malgré le fait que le gouvernement a autorisé une société d'État à embaucher des briseurs de grève. Le gouvernement a agi honteusement en autorisant une société d'État à se livrer à ce genre d'activité anti-syndicale. Ce comportement révoltant a provoqué la situation actuelle qui a suscité de graves problèmes d'un bout à l'autre du pays.

Le député de Crowfoot (M. Malone) a énuméré un tas de raisons pour lesquelles il faudrait mettre fin à cette grève. Il n'a cependant pas dit à la Chambre que tous les incidents qu'il a décrits se sont produits après que le gouvernement eut présenté ce projet de loi draconien forçant les travailleurs à retourner au travail et les privant de leurs droits. Ces incidents se sont produits parce que le gouvernement a présenté la mesure à l'étude. Voilà un exemple de l'hypocrisie des propos que nous entendons à la Chambre.